

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au SIMDUT 2015 / SGH

Date de révision: 27 juillet 2023

Date de publication précédente: 9 janvier 2018

No de fiche: 374A-11

### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

ARC CS2 (Partie A) (LTGY)

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées pertinentes:** A utiliser comme revêtement sur des surfaces préparées adéquatement et sur lesquelles on s'attend à de faibles expositions à l'abrasion ou à des produits chimiques.

**Utilisations déconseillées:** Aucune information disponible

**Raisons justifiant les utilisations déconseillées:** N'est pas applicable

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Société:**

A.W. CHESTERTON COMPANY  
860 Salem Street  
Groveland, MA 01834-1507, USA  
Tel. +1 978-469-6446 Fax: +1 978-469-6785  
(Lun. - Ven. 8 h 30 à 17 h HNE)  
Demandes de FDS: [www.chesterton.com](http://www.chesterton.com)  
Courriel (questions): [ProductMSDSs@chesterton.com](mailto:ProductMSDSs@chesterton.com)  
Courriel: [customer.service@chesterton.com](mailto:customer.service@chesterton.com)

**Fournisseur:**

Canada: A.W. Chesterton Company Ltd., 889 Fraser Drive,  
Unit 105, Burlington, Ontario L7L 4X8 – Tel. 905-335-5055

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

24 heures sur 24, 7 jours sur 7  
Appeller Infotrac : 1-800-535-5053  
Hors d'Amérique du Nord : +1 352-323-3500 (en PCV)

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### 2.1.1. Classification conforme au SIMDUT 2015 / SGH

Liquide inflammable, Catégorie 4, H227  
Irritation cutanée, Catégorie 2, H315  
Irritation oculaire, Catégorie 2, H319  
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1, H317  
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B, H360D  
Danger pour le milieu aquatique, Chronique, Catégorie 2, H411

##### 2.1.2. Informations supplémentaires

Pour le texte intégral des mentions H: voir les SECTIONS 2.2 et 16.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage conforme au SIMDUT 2015 / SGH

**Pictogrammes de danger:**



**Mention d'avertissement:** Danger

<b>Mentions de danger:</b>	H227	Liquide combustible.
	H315	Provoque une irritation cutanée.
	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
	H360D	Peut nuire au fœtus.
	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Conseils de prudence:</b>	P201	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
	P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
	P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
	P261	Éviter de respirer les brouillards.
	P264	Se laver la peau soigneusement après manipulation.
	P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
	P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
	P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
	P302/352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
	P305/351/338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P308/313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
	P362/364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
	P391	Recueillir le produit répandu.
	P403/235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
	P405	Garder sous clef.
	P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

### 2.3. Autres dangers

Les risques pour la sécurité et la santé sont décrits en détails séparément pour les parties A et B. Une fois sec, le produit est sans danger. Pour l'usage, consulter les précautions indiquées dans les fiches techniques santé-sécurité de la partie A et de la partie B.

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2. Mélanges

Ingrédients dangereux <sup>1</sup>	%Poids	No. CAS	Classification conforme au SIMDUT 2015 / SGH
Résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	55 - 65	1675-54-3 *	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 2, H411
2-éthyl-Hexyl-oxyméthylloxirane (Synonyme: Éther d'éthyl hexyl glycidyl )	7 - 13	2461-15-6	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1A, H317
N-méthyl-2-pyrrolidone	0,1 - 0,5	872-50-4	Flam. Liq. 4, H227 Repr. 1B, H360D Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335

#### Autres Ingrédients:

Dioxyde de titane	3 - 6	13463-67-7	Non classé*** <sup>a</sup>
Silice (Quartz)	1 - 3	14808-60-7	Non classé***

\* Autre no. CAS: 25068-38-6. \*\* Autre no. CAS: 28064-14-4.

\*\*\* Substance pour laquelle il existe des limites d'exposition sur le lieu de travail.

<sup>a</sup> Contient moins de 1 % de particules d'un diamètre ≤ 10 µm.

Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

<sup>1</sup>Conforme aux normes: SIMDUT 2015, SGH

**SECTION 4: PREMIERS SECOURS****4.1. Description des premiers secours**

- Inhalation:** Amener en plein air. Si le sujet ne respire pas, il faut entreprendre la respiration artificielle. Contacter un médecin.
- Contact avec l'épiderme:** Enlever les vêtements contaminés. Lavez les vêtements avant leur ré-utilisation. Lavez la peau avec de l'eau et du savon. Contacter un médecin.
- Contact avec les yeux:** Rincez les yeux pendant au moins 15 minutes à grande eau. Adressez-vous à un médecin si l'irritation persiste.
- Ingestion:** Se rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente. Contacter immédiatement un médecin.
- Protection des premiers secours:** Aucune action ne doit être entreprise si elle implique un risque personnel ou sans formation appropriée. Éviter tout contact avec le produit lors du secours à la victime. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Voir la section 8.2.2 pour des recommandations relatives à l'équipement de protection individuelle.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Provoque une irritation modérée des yeux et de la peau. Peut sensibiliser légèrement, et causer les éruptions, l'urticaire et autres réactions allergiques.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traiter les symptômes.

**SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés:** Dioxyde de carbone, produit chimique sec, mousse ou brume d'eau

**Moyens d'extinction inappropriés:** Aucune donnée disponible

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Produits de combustion dangereux:** Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone.

**Autres dangers:** Ne pas laisser l'écoulement dû à la lutte contre l'incendie entrer dans les fossés ou les cours d'eau.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Refroidissez avec de l'eau les récipients exposés à la chaleur. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Si l'élimination des sources d'inflammation n'est pas possible, rincer les matériaux avec de l'eau. Il est recommandé que le personnel de lutte contre l'incendie possède un dispositif respiratoire indépendant.

**SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Évitez le contact avec la peau. Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas verser dans les égouts, les rivières et les canaux.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Contenez le versement dans une zone limitée. Ramassez avec un matériau absorbant (sable, sciure, argile, etc.) et placez dans un récipient convenable pour son enlèvement.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Voir la section 13 pour des conseils d'élimination.

**SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter de respirer vapeurs. Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8. Enlevez immédiatement les vêtements contaminés. Lavez les vêtements avant leur ré-utilisation. Les vêtements en cuir contaminés, y compris les souliers, ne peuvent pas être dé-contaminés et doivent être jetés. Lavez-vous avant la manutention et après avoir mangé, bu, ou fumé. Éviter de créer et de respirer la poussière lors de la manipulation, du perçage, du meulage, du sciage ou du décapage.

**7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

Stocker entre 10 °C et 32 °C dans un endroit sec.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune précaution spéciale.

**SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle****Ingrédients**

	TLV ACGIH	
	ppm	mg/m <sup>3</sup>
Résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	SO	SO
2-éthyl-Hexyl-oxyméthylloxirane	SO	SO
N-méthyl-2-pyrrolidone*	SO	SO
Dioxyde de titane	SO	10
Silice (Quartz)	(alvéolaire)	0,025

\* Limite recommandé par l'Association américaine de l'hygiène industrielle (AIHA): 10 ppm (peau, 8 h )

**Valeurs limites biologiques**

N-méthyl-2-pyrrolidone:

Paramètre de contrôle	Spécimen biologique	Temps d'échantillonnage	Valeur limite biologique	Base	Remarques
5-Hydroxy-N-méthyl-2-pyrrolidone	Urine	Fin de poste	100 mg/l	ACGIH	–

**8.2. Contrôles de l'exposition****8.2.1. Mesures techniques**

Bonne aération mécanique et échappement local. S'il s'avère nécessaire de modifier le produit durci final d'une façon qui entraînerait la production de poussière, utilisez des méthodes de dépoussiérage appropriées ou humidifiez le produit.

**8.2.2. Mesures de protection individuelle**

**Protection respiratoire:** En cas de dépassement des limites d'exposition ou de vaporisation d'un produit, utiliser un appareil respiratoire approprié.

**Gants de protection:** Gants résistant aux produits chimiques (caoutchouc butyle, néoprène ou PVC).

**Protection des yeux et du visage:** Lunettes de protection

**Autres:** Vêtements protecteurs nécessaires pour empêcher le contact avec la peau.

**8.2.3. Contrôles d'exposition de l'environnement**

Voir les sections 6 et 12.

**SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État physique</b>	pâte visqueuse	<b>pH</b>	n'est pas applicable
<b>Couleur</b>	gris clair	<b>Viscosité cinématique à 40 °C</b>	3 800-7600 cSt @ 25 °C
<b>Odeur</b>	doux	<b>Solubilité dans l'eau</b>	insoluble
<b>Seuil olfactif</b>	n'est pas défini	<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau (valeur log)</b>	n'est pas applicable
<b>Point d'ébullition ou intervalle d'ébullition</b>	n'est pas défini	<b>Pression de vapeur à 20° C</b>	n'est pas défini
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	n'est pas défini	<b>Densité et/ou densité relative</b>	1,31 kg/l
<b>% volatil (par volume)</b>	0%	<b>Densité de vapeur (air=1)</b>	> 1
<b>Inflammabilité</b>	aucune donnée disponible	<b>Taux d'évaporation (éther = 1)</b>	< 1
<b>Limites inférieures/supérieures d'inflammabilité ou d'explosion</b>	n'est pas défini	<b>% de produits aromatiques par poids</b>	0%
<b>Point éclair</b>	80 °C	<b>Caractéristiques des particules</b>	n'est pas applicable
<b>Méthode</b>	données sur les composants	<b>Propriétés explosives</b>	n'est pas applicable
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	n'est pas défini	<b>Propriétés comburantes</b>	n'est pas applicable
<b>Température de décomposition</b>	n'est pas défini		

**9.2. Autres informations**

COV, EPA 24: 0,94 lbs/gal. (0,11 kg/l).

**SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1. Réactivité**

Voir les sous-sections 10.3 et 10.5.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune réaction dangereuse n'est connue dans les conditions normales d'utilisation.

**10.4. Conditions à éviter**

Chaleur excessive.

**10.5. Matières incompatibles**

Acides forts et bases fortes, et les agents oxydants forts tels que le chlore liquide et l'oxygène concentré.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone et autres vapeurs toxiques.

**SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**Voie primaire d'exposition en usage normal:** Mise en contact avec la peau et les yeux. L'exposition peut aggraver la situation chez les personnes ayant une indisposition de la peau ou des yeux pré-existante et des allergies de la peau.

**Toxicité aiguë -**

**Par voie orale:** D'après les informations disponibles sur les composants, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Substance	Essai	Résultat
Résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	DL50, rat	> 5 000 mg/kg
2-éthyl-Hexyl-oxyméthylloxirane	DL50, rat	7 800 mg/kg
N-méthyl-2-pyrrolidone	DL50, rat	3 598 mg/kg
Dioxyde de titane	DL50, rat	> 10 000 mg/kg

**Par voie cutanée:** D'après les informations disponibles sur les composants, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Substance	Essai	Résultat
Résines époxydiques (poids moléculaire moyen $\leq$ 700)	DL50, lapin	> 2 000 mg/kg
2-éthyl-Hexyl-oxyméthylloxirane	DL50, lapin	> 2 000 mg/kg
N-méthyl-2-pyrrolidone	DL50, lapin	8 000 mg/kg
Dioxyde de titane	DL50, lapin	> 10 000 mg/kg

**Par inhalation:** D'après les informations disponibles sur les composants, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Substance	Essai	Résultat
Résines époxydiques (no. CAS 1675-54-3)	CL0, rat, 5-8 heures	Non mortel au niveau de saturation de vapeur
N-méthyl-2-pyrrolidone	CL50, rat, 4 h	> 5,1 mg/l (brouillard)
Dioxyde de titane	CL50, rat, 4 heures	> 6,82 mg/l

**Corrosion cutanée/irritation cutanée:** Provoque une irritation cutanée.

Substance	Essai	Résultat
Résines époxydiques (poids moléculaire moyen $\leq$ 700)	Irritation de la peau, lapin	Irritation modérée
Dioxyde de titane	Irritation de la peau, lapin	Non irritant

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire:** Provoque une sévère irritation des yeux.

Substance	Essai	Résultat
Résines époxydiques (no. CAS 1675-54-3)	Irritation des yeux, lapin	Irritation modérée
Résines époxydiques (no. CAS 28064-14-4)	Irritation des yeux, lapin	Non irritant
Dioxyde de titane	Irritation des yeux, lapin	Non irritant

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée:** Peut provoquer une allergie cutanée.

Substance	Essai	Résultat
Résines époxydiques (poids moléculaire moyen $\leq$ 700)	Sensibilisation de la peau, cobaye	Sensibilisant
N-méthyl-2-pyrrolidone	Sensibilisation de la peau, souris (OCDE 429)	Non sensibilisant
Dioxyde de titane	Sensibilisation de la peau, cobaye	Non sensibilisant

**Mutagenicité sur les cellules germinales:** Résines époxydiques (poids moléculaire moyen  $\leq$  700), 2-éthyl-Hexyl-oxyméthylloxirane, N-méthyl-2-pyrrolidone, Dioxyde de titane: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité:** Le CIRC (Centre international de recherche sur le cancer) a classé le dioxyde de titane comme un cancérogène potentiel par inhalation chez l'homme (groupe 2B). Le dioxyde de titane que contient ce produit ne se dissocie pas du mélange ou ne se met pas spontanément en suspension dans l'air, donc, ne présente pas de danger en cas d'utilisation normale. Résines époxydiques (poids moléculaire moyen  $\leq$  700), N-méthyl-2-pyrrolidone: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction:** Des études sur animaux ont indiqué que la N-méthyl-2-pyrrolidone affecte la reproduction et est tératogène. Résines époxydiques (poids moléculaire moyen  $\leq$  700), Dioxyde de titane: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**STOT - exposition unique:** Résines époxydiques (poids moléculaire moyen  $\leq$  700), Dioxyde de titane: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. 2-éthyl-Hexyl-oxyméthylloxirane: manque de données. N-méthyl-2-pyrrolidone: peut irriter les voies respiratoires.

**STOT - exposition répétée:** Résines époxydiques (poids moléculaire moyen  $\leq 700$ ), N-méthyl-2-pyrrolidone, Dioxyde de titane: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance	Essai	Résultat
Résines époxydiques (no. CAS 1675-54-3)	DSENO subchronique, orale, 90 jours, rat, mâle / femelle (OCDE 408)	50 mg/kg p.c./jour
Résines époxydiques (no. CAS 1675-54-3)	DSENO subchronique, cutanée, 90 jours, rat, mâle / femelle (OCDE 411)	10 mg/kg p.c./jour
Résines époxydiques (no. CAS 1675-54-3)	DSENO subchronique, cutanée, 90 jours, souris, mâle (OCDE 411)	100 mg/kg p.c./jour

**Danger par aspiration:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Autres informations:** Aucun

## SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Les informations écotoxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. L'information donnée ci-dessous est basée sur la connaissance des composants et sur l'écotoxicologie de substances similaires.

### 12.1. Toxicité

Résines époxydiques (poids moléculaire moyen  $\leq 700$ ): modérément toxique pour les organismes aquatiques en cas d'exposition aiguë (CL50/CE50 entre 1 et 10 mg/l chez les espèces les plus sensibles.); NOEC chronique, 21 jours, Daphnia magna (OCDE 211) 0,3 mg/l.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Résines époxydiques: ce produit n'est pas facilement biodégradable. N-méthyl-2-pyrrolidone: facilement biodégradable. Dioxyde de titane: substances inorganiques.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Résines époxydiques: Coefficient de partage octanol/eau ( $\log K_{ow}$ ) = 2,64 – 3,78; facteur de bioconcentration (QSAR)  $\leq 31$ , faible risque de bioaccumulation. N-méthyl-2-pyrrolidone: pas d'accumulation anticipée dans les organismes vivants ( $\log K_{o/e} < 1$ ).

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pâte visqueuse. Insoluble dans l'eau. Lors de l'évaluation de la mobilité environnementale, tenir compte des propriétés physiques et chimiques du produit (voir la section 9). Résines époxydiques: s'il pénètre dans le sol, ce produit est mobile et risque de contaminer les eaux souterraines ( $\log K_{oc} \leq 3,65$ ). N-méthyl-2-pyrrolidone: produit ayant selon toute probabilité une mobilité très rapide dans les sols.

### 12.5. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance à des niveaux de 0,1 % ou plus qui sont évaluées comme présentant des propriétés de perturbation endocrinienne en ce qui concerne les organismes non visés, conformément aux critères des réglementations (CE) 1907/2006, (UE) 2017/2100 et (UE) 2018/605.

### 12.6. Autres effets néfastes

Il n'en existe pas de connu.

## SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Combinez la résine et l'agent durcisseur. Une fois sec, le produit est sans danger. Les liquides stabilisés et solidifiés mis dans des contenants scellés peuvent être envoyés en décharge dans une installation agréée. Les composants n'ayant pas réagi doivent être traités comme des déchets spéciaux. Peut être incinéré dans une installation appropriée. Consulter les règlements locaux, provinciaux et nationaux/fédéraux et se conformer au règlement le plus strict.

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

**RID/IMDG/OACI:** UN3082

**TMD:** UN3082

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

**RID/IMDG/OACI:** SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (RÉSINES ÉPOXYDIQUES)

**TMD:** SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (RÉSINES ÉPOXYDIQUES)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

RID/IMDG/OACI: 9  
TMD: 9

**14.4. Groupe d'emballage**

RID/IMDG/OACI: III  
TMD: III

**14.5. Dangers pour l'environnement**

POLLUANT MARIN

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

PAS DE PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'UTILISATEUR

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

N'EST PAS APPLICABLE

**14.8. Autres informations**

IMDG: EMS. F-A, S-F

PEUT ÊTRE EXPÉDIÉ SANS RESTRICTION EN CONDITIONNEMENT SIMPLE OU COMBINÉ CONTENANT UNE QUANTITÉ NETTE PAR CONDITIONNEMENT SIMPLE OU INTÉRIEUR DE 5 L OU MOINS. (AMENDEMENT 37-14, 2.10.2.7 DU CODE IMDG)

OACI/IATA: PEUT ÊTRE EXPÉDIÉ SANS RESTRICTION EN CONDITIONNEMENT SIMPLE OU COMBINÉ CONTENANT UNE QUANTITÉ NETTE PAR CONDITIONNEMENT SIMPLE OU INTÉRIEUR DE 5 L OU MOINS. (RÉGLEMENTATION DE L'IATA POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES, 56ÈME ÉDITION, 4.4 PRÉCAUTIONS SPÉCIALES A197)

**SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.1.1. Réglementations nationales**

Aucun

**SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

**Abréviations et acronymes:** ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux  
ADN: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par les voies de navigation intérieures  
ADR: Accord européen sur le transport routier international de marchandises dangereuses  
BCF: Facteur de bioconcentration  
cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë  
CL50: Concentration létale médiane d'une population d'essai  
DL50: Dose létale médiane d'une population d'essai  
DME0: Dose minimale avec effet observé  
DSEO: Dose sans effet observé  
ETA: Estimation de la toxicité aiguë  
FDS: Fiche de données de sécurité  
IMDG: Code international du transport maritime des marchandises dangereuses  
ND: Non disponible  
NOEC: Concentration sans effet observé (CSEO)  
OACI: Organisation de l'aviation civile internationale  
OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques  
PEL: Limite d'exposition admissible  
(Q)SAR: Relation quantitative de structure-activité  
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemins de fer  
SGH: Système général harmonisé  
SO: Sans objet  
STEL: Limite d'exposition de courte durée  
STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée  
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique  
TMD: Transport des marchandises dangereuses (Canada)  
TLV: Valeur limite d'exposition  
VLCT: Valeur limite court terme  
Les autres abréviations et acronymes peuvent être consultés sur [www.wikipedia.org](http://www.wikipedia.org).

**Références documentaires et sources de données importantes:** Agence européenne des produits chimiques (ECHA) - Informations sur les produits chimiques  
Base de données de classification et d'information chimique (CCID)  
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)  
Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)  
U.S. National Library of Medicine Toxicology Data Network (TOXNET) (Réseau de données toxicologiques de la Bibliothèque nationale de médecine des É.-U.)



**Procédure utilisée pour déduire la classification des mélanges conformément au SGH:**

Classification	Méthode de classification
Flam. Liq. 4, H227*	Méthode fondée sur des données d'essais
Skin Irrit. 2, H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2, H319	Méthode de calcul
Skin Sens. 1, H317	Méthode de calcul
Repr. 1B, H360D	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2, H411	Méthode de calcul

**Mentions H pertinentes:** H227: Liquide combustible.  
H315: Provoque une irritation cutanée.  
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  
H320: Provoque une irritation des yeux.  
H335: Peut irriter les voies respiratoires.  
H360D: Peut nuire au fœtus.  
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Plus d'informations:** Aucun

**Date de révision:** 27 juillet 2023

**Changements apportés à la FDS dans cette révision:** Sections 1.2, 1.3, 2.1, 2.2, 3.2, 4.1, 4.2, 5.2, 5.3, 7.1, 7.2, 8.1, 8.2.2, 9.1, 10.4, 10.5, 10.6, 11, 12.1, 12.2, 12.3, 12.4, 12.5, 13, 15, 16.

Les informations ci-jointes sont basées uniquement sur les données apportées par les fournisseurs des matériaux utilisés, et ne tiennent aucunement compte du mélange. Il n'existe pas de garantie, exprimée ou implicite, concernant le choix des produits utilisés pour une application spécifique. L'utilisateur doit être en mesure de choisir lui-même les produits appropriés.